

Rapport du Maire sur la Situation
 Ville de Terrebonne
 Lundi 14 novembre 2016

Rémunération des élus de la Ville de Terrebonne pour 2016 (en date du 18-10-2016)

Rémunérations des élus versée par la Ville de Terrebonne pour:

		<i>Montants</i>
Rémunération de base du Maire ;		112 191,00 \$
Rémunération de base des conseillères et conseillers ;		26 925,84 \$
Rémunération Président du comité exécutif ;		25 000,00 \$
Rémunération Vice-président du comité exécutif ;		20 000,00 \$
Rémunération Membre du comité exécutif ;		10 000,00 \$
Rémunération Président d'une commission du conseil ;		10 000,00 \$
Rémunération Vice-président d'une commission du conseil ;		5 000,00 \$
Rémunération Membre d'une commission du conseil ;		3 000,00 \$
Allocation de dépenses du Maire ;	Maximum	16 216,00 \$
Allocations de dépenses conseillères, conseillers ;	Maximum	16 216,00 \$

Rémunérations versées par d'autres organismes à titre d'élus municipaux (MRC, Régies(RAIM,RAETM), CRT Lanaudière, CMM, CRÉ Lanaudière

Rémunération Préfet M.R.C.	Sujet maximum légal (* 2)	3 993,23 \$
Rémunération Préfet suppléant M.R.C.		3 253,90 \$
Rémunération Membre du conseil administration M.R.C.		2 711,58 \$
Rémunération Membre du conseil administration M.R.C.	Jeton présence	162,69 \$
Rémunération membre Comité administratif M.R.C.		1 626,95 \$
Membre comité administratif M.R.C.	Jeton présence	162,69 \$
Allocation dépense Préfet MRC	(Maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Préfet suppléant MRC	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre conseil administration M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre conseil administration M.R.C. par séé	(maximum légal atteint)	0,00 \$

Président Comité transport M.R.C.		6 507,80 \$
Vice-président Comité transport M.R.C.		2 711,58 \$
Membre du Comité transport M.R.C.		1 084,63 \$
Membre du Comité transport M.R.C.	Jeton présence	162,69 \$
Membre Comité d'aménagement M.R.C.		271,16 \$
Membre Comité d'aménagement M.R.C.	Jeton présence	162,69 \$
Allocation dépense Président Comité transport M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président Comité transport MRC	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Comité transport M.R.C.	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Comité d'aménagement	(maximum légal atteint)	0,00 \$
CRT Lanaudière Président		4 696,01 \$
CRT Lanaudière Vice-président		2 608,90 \$
CRT Lanaudière Membre CA		1 565,34 \$
CRT Lanaudière Membre CA	Jeton présence	156,54 \$
CRT Lanaudière Membre CE		782,67 \$
CRT Lanaudière - Membre CE	Jeton présence	156,54 \$
Président R.A.I.M. Des Moulins		11 019,86 \$
Vice-président R.A.I.M. Des Moulins		5 509,94 \$
Membre du conseil R.A.I.M.		3 856,95 \$
Allocation dépense Président R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense membre Conseil R.A.I.M. Des Moulins	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Président		7 963,57 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Vice-président		2 798,01 \$
Régie des eaux Terrebonne-Mascouche Membre Conseil		2 098,51 \$
Allocation dépense Président RAETM	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Allocation dépense Vice-président RAETM		189,73 \$
Allocation dépenses Autres membres RAETM	(maximum légal atteint)	0,00 \$
Membre CA et CE de la C.M.M.	Sujet maximum légal (* 2)	1 253,77 \$

Membre Comité exécutif CRÉ Lanaudière
Allocation dépense CRÉ

Jeton présence

0,00 \$ par rencontre

Fin activités en 2015 Loi 28

0,00 \$

Note 1 *Le calcul de la rémunération totale est basé sur la rémunération maximum qu'un élu peut recevoir pour chaque fonctions au cours de l'exercice 2016, selon les informations au 18 octobre 2016. La Loi prévoit que le membre du conseil a droit à une allocation de dépenses équivalent à 50% de sa rémunération, jusqu'à concurrence pour 2016 de 16 216,00\$*

		<u>Rémunérations</u>		<u>Maximum \$ permis</u>
Note 2	J.-M. Robitaille	Montants permis	Membre CA&CE C.M.M.	1 253,77 \$
		prorata maximum	Préfet M.R.C.	<u>3 993,23 \$</u>
		Rémunérations Autres	TOTAL	5 247,00 \$
		Rémunérations Ville	Total	<u>137 191,00 \$</u>
		Total Rémunérations	Maximum légal permis	142 438,00 \$